

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : peda.braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : peda.leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : peda.loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 48 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2.2 | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code | PEGL2B48LG | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be) Mélanie VADALA (melanie.vadala@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Braine-le-Comte

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20 h / 2 C

+ HELHa Leuze-en-Hainaut

PEGL2B48GLA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 20 h / 2 C

+ HELHa Loverval

PEGL2B48LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Braine-le-Comte

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20

+ HELHa Leuze-en-Hainaut

PEGL2B48GLA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 20

+ HELHa Loverval

PEGL2B48LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code | 13_P EGL2B48LGA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be) Mélanie VADALA (melanie.vadala@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement fondamental.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquérir les compétences nécessaires à la formation pédagogique d'un maître de seconde langue dans l'enseignement primaire.

Acquérir les spécificités d'enseigner une langue étrangère à des enfants des classes de primaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours continuera à aborder différents aspects du métier de professeur de langue(s) dans l'enseignement primaire:

- Analyser les programmes du fondamental.
- Intégrer des informations liées à l'âge des enfants et à leurs capacités.
- Intégrer des informations liées à l'acquisition de la langue maternelle et étrangère chez l'enfant.
- Créer du matériel utilisable dans le fondamental (histoires, jeux, chants, TPR, ...).
- Apprendre à raconter des histoires.
- Travailler sur l'art dramatique et la gestion corporelle.
- Analyser la gestion de classe.

Démarches d'apprentissage

Présentations orales

Intervention du MFP dans les techniques d'apprentissage

Stage d'observation et stage actif

Projet(s) linguistique(s) dans le fondamental

Dispositifs d'aide à la réussite

Réflexion et discussion concernant les exercices formatifs durant l'année

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Portfolio d'articles

Manuels sur l'enseignement d'une langue étrangère dans le primaire

Programme intégré

Manuels et matériels scolaires

Multimédia...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du Q2 se porte sur:

TJ: le projet d'une journée d'éveil aux langues et le stage (participation, premier rapport).

Evaluation finale: le rapport de stage avec les préparations de leçons et des activités et jeux préparés.

Les points du TJ ne sont pas repris au Q3.

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors de l'évaluation finale. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 70% de la cote pour Madame Dobbelaere (TJ et évaluation finale) et de 30% de la cote pour Madame Vadala (production journalière).

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Prj + Rap + Stg | 50 | | |
| Période d'évaluation | | | Tvs | 50 | Exm | 100 |

Prj = Projet(s), Rap = Rapport(s), Stg = Stages, Tvs = Travail de synthèse, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

En cas d'absence, non justifiée par un certificat médical, à une épreuve de production journalière, l'étudiant se verra attribuer la note de zéro.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).